



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	26.08.2026
A :	18h00
Fin :	20h30
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mrs LORY Joël, SORRENTINO Thomas

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

HOMOLOGATION Finale

- Vainqueur de la Coupe de District Henri Legros : ES Poulaines

COUPE EDOUARD BARES

Finale : Dimanche 30.08.2026 à 15 h sur le terrain de PALLUAU

Le club 1^{er} nommé doit apporter la tablette

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure	Lieu
78782913	Ecl St Christophe 2	Fc S.S.R.P 2	30.08.2026	15 h	Palluau

ENGAGEMENTS COUPE INDRÉ

Se sont engagés à ce jour 72 clubs :

US Aigurande, P. Ambrault, AS Ardentes, USAP, US Argy, E. Arpheuilles Clion Saulnay, US Azay le Ferron, FC Bas Berry, SS Bélabre, US Le Blanc, E. Bouges-Céphon, FC Briantes Lacs, ACS Buzançais, BVN, AS Chabris, US La Châtre, SS Cluis, FC Coings Céré, Berrichonne 3, Etoile Cx, La Mifa 36, LTC, ECL St Christophe Cx, EGC Touvent Cx, FC Déols, FC Diors, SS Ecueillé, FC Eguzon, ES Etretchet, US Gatines, AS Ingrandes, SA Issoudun, SC Issoldunois, AS Jeu les Bois, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FC2MT, FCMO, US Montgivray, US Montierchaume, AS Neuvy Pailloux, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, JS Palluau, AC Parnac V.A., US Le Poinçonnet, E. Pont Chrétien, ES Poulaines, JLVC Pouligny St Pierre, US Reuilly, EC Sassierges St G., ES Sazeray Vigoulant, AC St Aout, FC2S, FC SSRP, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St

Valentin, US2R, SC Tendu, FC Tournon St M., FC Valp 36, SC Vatan, USB Vendoeuvres, La Vicq Nahon, US Villedieu, US Villegouin, AC Villers, ES Vineuil Brion.

COURRIERS

AS Chabris : changement de terrain en 2^{ème} Phase en D3D – réponse faite par e-mail le 24.08.2026

FC Valp 36 : réponse faite par mail

AS Varennes : réponse faite par mail

JLVC Poulligny St Pierre : mail traité

US St Maur 3 : engagement en D4, le nécessaire va être fait

FC SSRP : réponse faite par e-mail

ECL St Christophe : réponse faite par e-mail

SC Vatan : pris connaissance

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS
C. CHARRAUD

